

Tweets du mois

[EUSport](#)

@EUSport Apr 30

Breaking news

The #EUSport call for proposals EAC/S07/2020 "Exchanges and mobility in sport" is now open!

Submit your application by 11 June 2020 12 noon CET →

<https://europa.eu/wb38xh>

[EurOlympic](#)

@EOCmedia Apr 21

EOC @EOCEUOffice takes lead in asking EU to support sport organisations. "The access for sport organisations and sport clubs to the current and future funding schemes must be safeguarded..."

Kocijancic said in a letter to @vonderleyen

<https://bit.ly/34R9g0w>

[EOC EU Office](#)

@EOCEUOffice Apr 21

This is positive news and we are pleased to see that the important measures proposed in our position paper have been taken on board. Now we need to ensure that this is implemented properly at national level by the Member States. 2/2

<https://bit.ly/3bzWx4E>

[EOC EU Office](#)

@EOCEUOffice Apr 21

Thanks a lot @EU2020HR & EU Sport Ministers for pointing out that every opportunity to reallocate existing & planned funds at national level should be taken, and highlighting that the use of EU funds should be considered for sport to overcome crisis

Table des matières

Editorial	2
-----------	---

UNION EUROPEENNE ET SPORT

Le bureau des COE auprès de l'UE coordonne une prise de position multipartite sur le Covid-19	3
---	---

La gestion des projets Erasmus+ et l'impact de la situation Covid-19 au cœur du premier webinaire du bureau européen du COE	4
---	---

Le bureau des COE auprès de l'UE organise un séminaire en ligne sur l'égalité des sexes dans le sport	5
---	---

Troisième séminaire du bureau des COE auprès de l'UE sur le Green Deal	6
--	---

PROGRAMMES DE FINANCEMENT ET ETUDES

Appel à projets : le sport comme outil d'intégration et d'inclusion sociale des réfugiés	8
--	---

Appels à projets : Echanges et mobilités dans le sport	9
--	---

Publication des nouvelles lignes directrices de l'UE sur les aptitudes et compétences des entraîneurs	10
---	----

L'édition 2020 du prix #BeInclusive EU Sport Awards	11
---	----

PROGRAMMES DE FINANCEMENT ET ETUDES

Réunion virtuelle de la Commission UE des COE	12
---	----

LE COIN DES PARTENAIRES

Lancement de la campagne BeActiveAtHome	13
---	----

Présentation du projet Erasmus+ Sport de la CEV	14
---	----

– la maison du sport européen –

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Au nom du bureau des COE auprès de l'UE, je voudrais tout d'abord vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, le meilleur pour votre santé.

Avec une flexibilité tout à fait remarquable selon les standards de Bruxelles, l'Union européenne tente d'apporter sa contribution pour limiter les impacts économiques et sociaux de la crise du Covid-19. Les programmes d'aide qui ont déjà été décidés et ceux qui restent à venir ouvrent des possibilités plus importantes que le cadre financier actuel de l'Union.

Le premier paquet d'aide de 540 milliards d'euros, adopté par les ministres des finances de l'UE le 9 avril, devrait être opérationnel à compter du 1^{er} juin. Avec l'instrument SURE (Soutien à l'atténuation des risques de chômage en cas d'urgence), c'est au minimum un des programme de ce paquet qui devrait être accessible aux organisations sportives touchées par la crise. Les 100 milliards d'euros prévus à cet effet doivent être mis à la disposition des PME pour les aider à faire face à leurs programmes de chômage partiel. Toutefois, les conditions exactes de la distribution des fonds n'ont pas encore été décidées.

Un autre élément majeur de ce plan vient de la flexibilité décidée pour les Fonds structurels et d'investissement européens, qui sont mis en œuvre au niveau régional en Europe. Selon les dernières informations provenant de la Commission européenne, cette flexibilité, qui n'a été décidée que pour les fonds non encore engagés pour les années 2019 et 2020, pourrait être étendue aux fonds qui devraient être mis à disposition en 2021 et 2022.

Dans leur vidéoconférence du 24 avril, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu du principe que le nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 (CFP) devrait être développé à la fois comme un instrument pour lutter contre les conséquences de Covid-19 et pour accroître la compétitivité durable de l'Union. La Commission européenne a été invitée à soumettre une nouvelle proposition pour le CFP d'ici la mi-mai. Les premières délibérations prévoient de mettre en place un "programme de relance de l'Union" doté d'un budget de 323 milliards d'euros. Ici aussi, l'objectif doit être de faire en sorte que le sport puisse bénéficier d'un financement afin d'amortir l'impact économique dans les années à venir.

Il est réjouissant de constater que, lors de la vidéoconférence des ministres européens des sports du 21 avril, tant les ministres des sports que la commissaire Gabriel ont soutenu l'appel à l'intégration du sport dans les programmes de soutien nationaux et européens. Cette proposition devrait être reprise par les organisations sportives dans leurs négociations au niveau national sur la mise en œuvre des mesures de soutien. Les organisations sportives doivent obtenir l'égalité de traitement avec les autres secteurs.

Le bureau des COE auprès de l'UE suit strictement les directives du Conseil de sécurité belge et continuera le télétravail au moins jusqu'au 18 mai.

Folker Hellmund

Directeur du bureau des COE auprès de l'UE

UNION EUROPEENNE ET SPORT

Le bureau des COE auprès de l'UE coordonne une prise de position multipartite sur le Covid-19 demandant le soutien aux organisations sportives

Dans toute l'Europe, le monde du sport tout entier est fortement touché par la crise du coronavirus et confronté à des défis majeurs : des petits clubs de base aux équipes professionnelles, des athlètes et des entraîneurs aux officiels des compétitions, aux supporters et aux sponsors. Parmi les plus touchés figurent les clubs et les fédérations sportives qui, en raison de leur statut d'organisation à but non lucratif, ne sont pas autorisés à conserver des réserves financières importantes. Ces clubs et fédérations sont souvent confrontés à des pénuries de liquidités, voire à un risque de faillite, en raison du manque de recettes. Ainsi, actuellement, de nombreuses organisations sportives sont contraintes de licencier leur personnel, dans l'espoir d'une normalisation rapide dans un avenir proche.

C'est pourquoi, dès le début de l'épidémie, le bureau des COE auprès de l'UE, en collaboration avec les parties prenantes du sport de l'initiative [SHARE](#), a commencé à réfléchir à la situation pour produire une "[position commune sur l'impact de la crise du Covid-19 sur le secteur du sport](#)". Ce faisant, le bureau des COE auprès de l'UE a coordonné avec succès l'initiative bénéficiant d'un large soutien de différentes organisations sportives. 44 parties prenantes du sport, dont des fédérations sportives européennes telles que FIBA Europe, CEV, European Athletics, European Handball Federation et Rugby Europe, ainsi que 18 comités olympiques nationaux ont soutenu le document de position Covid-19. Le document a été envoyé aux principaux acteurs de l'UE, dont, la présidente

de la Commission européenne Ursula von der Leyen, les commissaires Mariya Gabriel (responsable du sport) et Elisa Ferreira (cohésion et réformes), le président du Parlement européen David Sassoli, et la présidence croate de l'UE pour sensibiliser aux besoins des organisations sportives dans la crise du coronavirus.

Cette position commune invite les entités européennes à s'assurer que les organisations sportives sont pleinement éligibles à un soutien dans le cadre des programmes de financement de l'UE visant à surmonter la crise. Ceci est notamment lié à la réorientation des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF), tels que la Coronavirus Response Investment Initiative (CRII), et la Coronavirus Response Investment Initiative Plus (CRII+). Comme les ESIF sont gérés au niveau national/régional, ils devraient être utilisés pour soutenir directement les clubs sportifs, les fédérations, les athlètes et les entraîneurs afin d'atténuer l'impact de la crise sur leur fonctionnement et leurs activités. De plus, le document présente un "*plan d'action pour la promotion du sport pour une Europe plus résiliente et plus durable*", proposant davantage de mesures de soutien qui bénéficieraient directement au secteur du sport.

Les ministres des sports soutiennent les demandes du document de position

Le 21 avril 2020, les ministres européens du sport ont tenu une vidéoconférence pour discuter de l'impact de la crise Covid-19 sur le

– la maison du sport européen –

sport. Selon les communiqués de presse de la réunion, la position commune a eu un impact positif puisque la Commission européenne et le Conseil ont tous deux soutenu certaines idées du document.

[Communiqué de presse de la Commission européenne](#) : "La Commission a présenté ses instruments et ressources d'assistance et a invité les États membres à les utiliser pour le secteur du sport. Il s'agit notamment de l'initiative d'investissement dans le cadre de la crise de Corona (CRII), du soutien visant à atténuer les risques de chômage dans une situation d'urgence (SURE) et du cadre temporaire pour les aides d'État".

En outre, les ministres des sports ont également souligné l'importance du sport pour le développement régional, et ont donc insisté sur le fait que le sport devrait être soutenu par les fonds structurels réaffectés. [Selon le communiqué de presse de la présidence croate de l'UE](#) : "Ils (les ministres) ont souligné qu'il fallait saisir toutes les occasions de réaffecter les fonds existants et prévus au

niveau national, mais ils ont également souligné que l'utilisation des fonds de l'UE et la reconnaissance du sport en tant que partie importante du développement régional devraient être envisagées en fonction des priorités nationales et en coopération entre les parties prenantes concernées".

Le bureau des COE auprès de l'UE tient à remercier tous les acteurs de l'initiative SHARE pour leur bonne collaboration, ainsi que les partenaires du bureau des COE auprès de l'UE pour leur soutien et leur approbation de ce document. Ce large soutien du mouvement sportif européen a rendu le document puissant et a contribué à sa promotion. Finalement, le bureau recommande à tous les CNOs, et aux autres organisations sportives au niveau national, de continuer à être actifs auprès de leurs gouvernements, afin que le sport soit soutenu par les différents programmes de financement pour surmonter la crise.

La gestion des projets Erasmus+ et l'impact de la situation Covid-19 au cœur du premier webinaire du bureau européen du COE

Le mardi 14 avril, le bureau des COE auprès de l'UE a ouvert sa série de séminaires en ligne pour le mois d'avril avec une session consacrée à Erasmus+ Sport, au Corps de solidarité européen et à la gestion des projets UE.

20 participants de 15 organisations partenaires ayant des connaissances et des expériences différentes en matière de gestion de projets Erasmus+ ont pris part à la réunion. L'objectif principal était de fournir les informations les plus récentes concernant l'impact de Covid-19 sur la gestion des projets Erasmus+, ainsi que de présenter les prochaines possibilités de financement et d'encourager les participants à postuler pour des projets en leur donnant quelques conseils et recommandations.

Cette première réunion virtuelle a été l'occasion pour Folker Hellmund, directeur du Bureau des COE auprès de l'UE, de décrire les conditions de travail actuelles au Bureau des COE auprès de l'UE, les objectifs de la série de séminaires en ligne organisés par le bureau et les dernières activités au niveau de l'UE.

Après cette introduction, la session Erasmus+ a débuté par un état des lieux des projets sportifs Erasmus+ dans la situation actuelle. Les principales annonces faites par l'Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture" (EACEA) ont été présentées :

- Une flexibilité maximale pour les organisations bénéficiaires avec la

– la maison du sport européen –

possibilité d'invoquer la clause de "force majeure" pour annuler ou reporter des activités ;

- Possibilité d'étendre la période d'éligibilité pour les activités de projet de 12 mois (après évaluation de l'EACEA) ;
- Les dépenses déjà engagées pourraient être considérées comme éligibles (après évaluation de l'EACEA) ;
- Le report de la date limite de l'appel Erasmus+ 2020 au 21 avril ;

Le bureau européen du COE a vivement encouragé tous les participants à lire les informations de l'EACEA ([Q&R](#)) et à prendre contact avec leurs interlocuteurs de l'EACEA.

La deuxième partie du webinaire a mis l'accent sur les possibilités de financement offertes par les programmes Erasmus+ Sport et Corps de solidarité européen. L'objectif était d'expliquer les différentes activités qui peuvent présenter un intérêt pour les partenaires. De plus, les participants ont discuté des obstacles qui empêchent généralement les organisations

sportives de présenter des demandes ou qui réduisent le nombre de demandes, comme par exemple la complexité du processus, mais aussi les conseils pour surmonter ces difficultés ainsi que les avantages d'une participation aux projets de l'UE.

La dernière partie du webinaire était une présentation des possibilités futures dans le cadre de la prochaine génération de programmes de financement de l'UE selon les informations actuelles. Le bureau des COE auprès de l'UE a présenté le plan provisoire du nouveau programme Erasmus - y compris le début de la mobilité pour le sport, la simplification du processus de candidature et les changements potentiels pour le format des événements. Cependant, tous ces éléments restent liés à la décision finale sur le nouveau cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2017. La situation actuelle crée encore plus d'incertitudes concernant le montant alloué à Erasmus et aura un impact sur la conception du futur chapitre pour le sport.

Le bureau des COE auprès de l'UE organise un séminaire en ligne sur l'égalité des sexes dans le sport

Le 21 avril 2020, le bureau européen du COE a organisé la deuxième édition de ses séminaires en ligne profitant de l'occasion pour informer ses partenaires des derniers développements politiques en matière d'égalité des sexes dans l'UE. Le webinaire a rassemblé 30 participants de 11 CNOs et Confédérations sportives nationales et de plusieurs organisations sportives internationales, dont le CIO.

En guise d'introduction, le bureau a partagé quelques statistiques sur différents domaines de l'égalité des sexes, en particulier le leadership et le coaching. Il y a actuellement 6 femmes et 44 hommes à la présidence des CNO en Europe - la proportion de femmes a

doublé en 10 ans, mais à ce rythme, le plein équilibre entre les sexes ne serait toujours pas atteint avant 2070.

Certaines des initiatives politiques les plus importantes en faveur de l'égalité des sexes ont également été partagées notamment celles de l'Union européenne ainsi que du mouvement sportif. Les recommandations du plan d'actions stratégiques de l'UE pour 2014-2020 sont toujours valables aujourd'hui malgré leur expiration prochaine. Le document proposait des actions dans quatre domaines : la prise de décision, l'entraînement, la violence sexiste, et les stéréotypes sexistes et le rôle des médias. Tous ces domaines proposent également des actions pour le mouvement

– la maison du sport européen –

sportif. Le document a fixé des objectifs selon lesquels, d'ici 2020, tous les organes directeurs nationaux du sport devraient avoir une représentation des deux sexes d'au moins 40 % dans leurs comités exécutifs, et les femmes et les hommes devraient constituer au moins 40 % des effectifs des entraîneurs.

Marie Sallois, directrice du développement d'entreprise et du développement durable au Comité international olympique (CIO), a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CIO en matière d'égalité et a fait part d'autres initiatives en cours du CIO dans ce domaine, notamment sa prochaine stratégie globale et son plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2021-2024 ainsi que sa collaboration avec ONU Femmes dans le cadre des objectifs de développement durable.

La stratégie 2019-2021 récemment adoptée par la Commission de l'égalité des sexes des COE a également été présentée, ainsi que ses objectifs clés dans les domaines du sport, de la représentation, du suivi et de la communication, du financement, de la gouvernance et des ressources humaines.

La nouvelle stratégie de l'UE en matière d'égalité des sexes pour 2020-2025, publiée en mars 2020, présente les objectifs politiques et les actions en matière d'égalité des sexes dans différents secteurs, dont le sport.

Le document propose un *"cadre stratégique renouvelé pour l'égalité des sexes dans le*

sport", qui *"encouragera la participation des femmes et des filles au sport et à l'activité physique et l'équilibre entre les sexes aux postes de direction dans les organisations sportives"*. De plus, la Commission propose une *"stratégie d'inclusion et de diversité pour le futur programme Erasmus+"* qui *"fournira des orientations sur la manière dont le programme peut contribuer à remédier aux inégalités entre les sexes dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport"*. La stratégie peut également avoir un impact sur le sport du point de vue, par exemple, des stéréotypes sexistes, de la violence et du harcèlement fondés sur le sexe et de l'écart de rémunération entre les sexes, ainsi que par le biais de mesures intégrées.

Les participants ont également été informés des initiatives de la politique sportive de l'UE qui soutiennent la promotion de l'égalité des sexes dans le sport. Plusieurs projets menés avec succès par des organisations sportives ont été financés par Erasmus+ Sport, tels que SCORE, VOICE, MIRACLE et SUCCESS.

Les participants au séminaire ont finalement profité de l'occasion pour partager les actions et les développements dans leurs pays et organisations et les éventuelles activités futures qui les concernent. Le bureau des COE auprès de l'UE a pris note des propositions et des réactions positives des participants, et continuera à travailler sur le sujet de différentes manières à l'avenir.

Troisième séminaire en ligne du bureau des COE auprès de l'UE sur le Green Deal

Le mardi 29 avril, le bureau des COE auprès de l'UE a organisé son troisième séminaire en ligne. Au cours de cette session d'une heure et demie, le bureau a présenté à ses partenaires le Green Deal européen et son impact potentiel sur le sport.

Des représentants de dix-sept organisations dont un certain nombre de comités olympiques nationaux, de confédérations, de fédérations européennes et internationales ainsi que le CIO ont suivi les échanges. Le séminaire

– la maison du sport européen –

s'adressait principalement aux experts dans le domaine de la durabilité écologique des associations respectives.

La première partie de la réunion virtuelle a été consacrée à la présentation du contexte et de l'historique du Green Deal européen, qui a été dévoilé en décembre 2019, quelques semaines seulement après le début officiel de la nouvelle Commission européenne. L'initiative vise à faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Le Green Deal est considéré comme la nouvelle stratégie de croissance de l'Europe, qui protège en même temps l'environnement.

Dans la deuxième partie du séminaire, les axes de travail prioritaires du "Green Deal" ont été examinés plus en détail et leur impact potentiel sur le sport a été souligné. Les aspects suivants ont été examinés de plus près :

- **La législation européenne sur le climat :** Cette initiative vise à inscrire dans la loi l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 et à le rendre ainsi juridiquement contraignant. Actuellement, la loi sur le climat est au stade de la proposition de la Commission, qui passera par la procédure législative ordinaire au Conseil et au Parlement européen.
- **Protection du climat et efficacité énergétique :** La révision des directives sur l'utilisation des énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique permettra de certainement de mettre davantage l'accent sur une exploitation plus durable des installations sportives.
- **Économie circulaire :** L'UE vise à transformer son économie de linéaire en circulaire. La diminution des déchets, en particulier des déchets plastiques, est un défi que le sport devra relever de plus en plus dans les années à venir.
- **La biodiversité :** La protection de la diversité biologique sera une autre priorité de l'UE dans les années à venir. Pour continuer à bénéficier d'une nature intacte (par exemple pour l'escalade, le canoë, la

plongée, le vélo), il incombe également au mouvement sportif de protéger la biodiversité en conséquence.

- **Pollution et produits chimiques :** On s'attend à ce que la demande de produits chimiques compatibles avec la nature et basés sur la nature augmente. Cela a déjà un impact sur le sport : en particulier, les procédures de restriction actuelles de l'ECHA dans le domaine des microplastiques et du plomb peuvent avoir un impact significatif sur l'avenir, respectivement, des terrains en gazon artificiel et des munitions dans les sports de tir.
- **Pacte sur le climat :** Le pacte vise à impliquer les citoyens et les communautés dans des actions de protection du climat et de l'environnement. Le bureau des COE auprès de l'UE conseille aux organisations sportives de remplir le questionnaire correspondant.

Ces blocs thématiques ont été enrichis par des interventions de Julie Duffus (responsable principale du développement durable au CIO), qui a présenté les activités du CIO dans les domaines concernés, ainsi que par des experts des autres organisations partenaires.

Dans la troisième partie du webinaire, les possibilités de financement de l'UE dans le nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027, qui pourraient aider les organisations sportives à relever les défis de l'avenir, ont été identifiées. Les fonds structurels (par exemple le FEDER et le FSE+), Horizon Europe, le programme LIFE et Erasmus+ Sport ont été mentionnés.

Finalement, les informations les plus pertinentes ont été résumées et les possibilités de devenir actif ont été soulignées. Le Green Deal impose à l'UE une durabilité intersectorielle. Pour le mouvement sportif, cette approche offre une grande opportunité de conduire de manière proactive sa propre transition. Il est donc nécessaire que les organisations sportives prennent une part

– la maison du sport européen –

active au processus de changement et s'impliquent dans les discussions. En ce sens, il peut être avantageux de développer de nouvelles formes de coopération, par exemple avec les ministères nationaux respectifs, les institutions européennes ou les organisations de protection de l'environnement.

Le directeur du bureau des COE auprès de l'UE, Folker Hellmund, a conclu : "Les

nombreuses contributions des participants ont montré que le thème du Green Deal de l'UE répond aux intérêts des CNO et des fédérations et qu'un certain nombre d'activités sont déjà en cours qui pourraient être liées aux prochaines initiatives de l'UE ». En tout état de cause, cette réunion fructueuse aura bientôt un suivi.

PROGRAMMES DE FINANCEMENT ET ETUDES

Appel à projets : le sport comme outil d'intégration et d'inclusion sociale des réfugiés

La Commission européenne a publié un appel à projets sur le thème "*Le sport comme outil d'intégration et d'inclusion sociale auprès des réfugiés*". Au total, 6 projets seront sélectionnés pour cet appel et seront cofinancés pour des actions concrètes visant à intégrer les réfugiés par le sport. Contrairement aux appels Erasmus+ Sport, qui sont gérés par l'EACEA, l'unité Sport de la Commission européenne est responsable de cet appel.

La procédure de candidature est également simplifiée par rapport à celle mise en place pour les projets Erasmus+ Sport. De plus, il est important de noter que les activités au niveau national sont éligibles pour cet appel car il n'est pas nécessaire d'avoir des partenaires issus d'autres pays de l'UE. Le candidat doit avoir son siège social dans l'un des États membres de l'UE et les activités doivent également se dérouler dans ces pays.

Les résultats attendus des projets financés sont les suivants :

- Organiser des activités sportives pour les réfugiés ;
- Promouvoir la pratique du sport et l'activité physique par les réfugiés ;

- Promouvoir la coopération entre réfugiés et communautés d'accueil dans l'organisation d'activités sportives.

Une liste non exhaustive des principales activités éligibles dans le cadre de cet appel à propositions est présentée ci-dessous :

- Activités sportives visant à promouvoir la participation des réfugiés dans les sociétés de l'UE,
- Préparation et formation des entraîneurs sportifs et du personnel qui travailleront sur l'intégration et l'inclusion sociale des réfugiés par le sport,
- Développement, d'activités et identification de bonnes pratiques concernant la participation des réfugiés à des activités sportives visant leur intégration dans les sociétés d'accueil

Le montant maximum accordé par projet est de 300 000 euros avec un minimum de 200 000 euros. La subvention de l'UE est limitée à un taux de cofinancement maximum de 80 % des coûts éligibles.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 01/06/2020 (12h00, heure de Bruxelles). Les projets sélectionnés peuvent commencer au plus tôt le 01/01/2021 et doivent être terminés au plus tard le

– la maison du sport européen –

31/12/2023. La durée du projet sera de 24 mois minimum et de 36 mois maximum.

L'appel à projets en anglais et les résumés dans les différentes langues de l'UE peuvent être trouvés [ici](#).

Prochainement d'autres appels à projets seront publiés.

Par ailleurs, la Commission européenne devrait publier dans les prochaines semaines à venir des appels à projets similaires sur les sujets suivants :

- Échanges et mobilité dans le sport (voir l'article dédié)
- Suivi et encadrement, par le biais du sport, des jeunes menacés de radicalisation
- Programmes sportifs de base et innovation en matière d'infrastructures

Appels à projets : Echanges et mobilités dans le sport

Récemment la Commission européenne a publié un appel à projets sur le thème "*échanges et mobilités dans le sport*". L'objectif général de cette action est de donner l'opportunité au personnel des organisations sportives d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications et d'en acquérir de nouvelles grâce à la mobilité d'apprentissage offrant la possibilité de passer un certain temps dans un pays étrangers (à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE).

Les opportunités de mobilité à des fins d'apprentissage dans ce contexte seront adressées aux :

- Entraîneurs et autres "employés" des organisations sportives (y compris les bénévoles) - liés au sport professionnel ;
- Entraîneurs et autres "employés" des organisations sportives (y compris les bénévoles) - liés au sport de masse.

L'action vise à avoir un impact dans deux domaines principaux :

- Améliorer les connaissances et le savoir-faire du personnel sportif ;
- Développer la coopération internationale dans le domaine de la mobilité d'apprentissage dans le sport.

Les résultats attendus sont doubles avec :

- La mise en place de réseaux européens d'entraîneurs et de personnel sportif ;

- Des programmes d'échange réguliers pour le personnel sportif.

Les activités éligibles à cet égard sont : les échanges d'entraîneurs, les placements, les périodes de formation/étude et l'observation en situation de travail. Les activités ne sont pas destinées aux athlètes.

La dimension internationale du sport doit être présentes sous la forme d'une coopération entre au moins 3 organisations basées dans 3 États membres différents de l'UE (l'organisation candidate et, en plus, 2 autres organisations situées dans différents États membres de l'UE) et au moins une organisation provenant d'une des régions suivantes : Balkans occidentaux, Partenariat oriental, Asie, Amérique latine et Afrique.

Lot 1 :Coopération avec les Balkans occidentaux

Lot 2 : Coopération avec le partenariat oriental

Lot 3 : Coopération avec l'Asie

Lot 4 : Coopération avec l'Amérique latine

Lot 5 : Coopération avec l'Afrique

Le budget total alloué au co-financement de projets dans le cadre de cet appel est estimé à 1.400.000 €. La subvention de l'UE est limitée à un taux de co-financement maximum de 80 % des coûts éligibles. Il est prévu que 7 projets environ soient financés (en principe et en fonction de la qualité, au moins un par

– la maison du sport européen –

volet). Le montant maximum par subvention individuelle sera de 200 000 euros.

La durée minimale des projets est de 6 mois et la durée maximale est de 24 mois.

La date limite pour candidater est fixée au 11/06/2020, 12h00, (midi, heure de Bruxelles). Les activités des projets sélectionnés ne peuvent pas commencer

avant le 01/01/2021 et doivent être terminées au plus tard le 31/12/2022.

Contrairement aux appels Erasmus+ Sport, qui sont gérés par l'EACEA, l'unité Sport de la Commission européenne est responsable de cet appel. La procédure de candidature est également simplifiée par rapport à Erasmus+ Sport.

Publication des nouvelles lignes directrices de l'UE sur les aptitudes et compétences des entraîneurs

Après avoir été officiellement présentées lors de la conférence de la présidence croate sur le sujet des « entraîneurs » à la fin février (voir le rapport mensuel correspondant), [les lignes directrices concernant les exigences minimales en matière d'aptitudes et de compétences pour les entraîneurs](#) ont finalement été rendues publiques.

Ce document, réalisé par le groupe d'experts de la Commission européenne sur le développement des compétences et des ressources humaines dans le sport, a pour principal objectif de proposer un minimum de compétences communes pour les entraîneurs en Europe. Comme les auteurs l'ont souligné dans cette publication, la position et le rôle des entraîneurs dans la société ont évolué et sont plus étendus et plus complexes qu'auparavant. *"Les entraîneurs sont des personnes qui répondent à diverses attentes de la société dans le domaine de la performance physique et du sport ainsi que du développement personnel"* selon le document. Par conséquent, les experts estiment qu'il est nécessaire d'intégrer cette multitude de tâches et de rôles dans la formation des entraîneurs afin de mieux les préparer avec des aptitudes et des compétences adéquates pour répondre aux défis sociétaux, au-delà des seuls aspects techniques liés à la pratique du sport.

En effet, le document décrit les compétences et connaissances minimales recherchées dans les domaines de travail suivants : prévention, bien-être et intégrité ; développement et gestion de relations positives et éthiques ; organisation générale ; prestation de services sportifs ; et suivi et évaluation. Les lignes directrices considèrent le mot "entraîneurs" au sens large, allant des entraîneurs volontaires des équipes U-8 aux entraîneurs de fitness, passant par les entraîneurs professionnels et celles-ci proposent un certain nombre de recommandations aux prestataires de formation des entraîneurs afin de cibler toutes les aptitudes et compétences mentionnées ci-dessus :

La pratique du coaching doit être soumise aux compétences minimales requises ;

- La contribution des entraîneurs dans d'autres domaines que le sport devrait être fortement reconnue et valorisée ;
- L'utilisation plus large des méthodes d'apprentissage mixte devrait être encouragée ;
- La formation et le développement des entraîneurs devraient réunir une variété d'opportunités d'apprentissage, y compris formelles (cours), non formelles (cliniques, séminaires) et informelles (observation, conversations informelles, etc.) ;

– la maison du sport européen –

- Une approche de la formation des entraîneurs fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie devrait être adoptée.

En vue de fournir des conseils pratiques et des exemples de bonnes pratiques, les auteurs ont élaboré un tableau des compétences des entraîneurs (annexe 1), recueilli des informations systématiques sur l'organisation de la formation des entraîneurs dans les États membres de l'UE (annexe 2) et rassemblé un certain nombre d'études de cas sur la formation et le développement des entraîneurs (annexe 3).

En outre, les experts ont demandé à ce que le document soit traduit dans toutes les langues officielles de l'UE et que des séminaires et des

journées d'information soient organisées, de préférence, dans tous les États membres en association avec les prestataires de formation des entraîneurs, les écoles des organisations sportives et les ONG.

Le bureau des COE auprès de l'UE ainsi que l'organisation ENGSO ont participé activement à l'élaboration des lignes directrices afin qu'elles soient pertinentes pour le mouvement sportif organisé, qu'elles reflètent la réalité et la diversité des systèmes et des situations en Europe, et qu'elles tiennent compte du rôle des entraîneurs bénévoles, qui constituent la grande majorité des personnes actives dans les fonctions d'entraîneur.

L'édition 2020 du prix #BeInclusive EU Sport Awards

Le 14 avril, l'unité Sport de la Commission européenne a lancé l'édition 2020 du prix "[Beinclusive EU Sport Awards](#)". Cette initiative a été créée dans l'optique de construire une société inclusive et unie grâce à l'activité physique et pour célébrer le travail des organisations qui utilisent le sport comme outil pour autonomiser et intégrer les groupes défavorisés.

Tous les types d'organisations, privées, publiques, commerciales ou à but non lucratif, travaillant avec des minorités ethniques, des réfugiés, des personnes handicapées ou tout autre groupe confronté à des circonstances difficiles et développant des projets axés sur l'inclusion sociale, sont invitées à candidater. L'unité Sport évaluera les projets en tenant compte de la manière dont ils utilisent le sport pour renforcer l'inclusion sociale selon trois critères principaux :

- La pertinence de la démarche
- La qualité de la démarche
- L'impact de la démarche



Les projets gagnants se verront attribuer 10 000 € et pourront ainsi promouvoir des idées novatrices afin d'inspirer d'autres personnes et auront l'opportunité de présenter leur projet à un public d'expert de l'inclusion sportive. L'annonce des trois gagnants se fera lors d'une cérémonie de remise des prix en décembre 2020, à Bruxelles. Si vous souhaitez candidater, rendez-vous sur la page #BeInclusive, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 Juin 2020, 12:00 heure de Bruxelles.

INFORMATIONS INTERNES ET VISITES

Réunion virtuelle de la Commission UE des COE

Le lundi 20 avril, Juri Tamm, président de la Commission UE des COE, a réuni les membres de la Commission pour une réunion en ligne afin de discuter des développements récents et de l'impact de la situation du Covid-19 dans leur pays d'origine ainsi que des futures activités liées au travail de la Commission UE des COE.

La réunion a commencé par un aperçu de la situation dans les 11 pays représentés. Il en est ressorti que, malgré quelques différences mineures, les mesures généralement engagées par tous les pays sont assez similaires, notamment en ce qui concerne l'annulation d'événements sportifs et la fermeture d'infrastructures sportives. Les mécanismes de soutien financier mis en place par les gouvernements et d'autres acteurs ont été discutés mais tous les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant l'impact dramatique de la situation actuelle sur leurs organisations et sur les fédérations, associations et clubs nationaux. Les questions liées à la formation des athlètes ainsi qu'à leur santé physique et mentale sont également au centre des débats dans différents pays.

Sur une note plus positive, tous les participants ont expliqué que la situation les obligeait à s'adapter et à repenser leurs activités de travail, y compris leur communication et leur coopération avec les parties prenantes. À cet égard, plusieurs CNO ont déjà organisé des activités nouvelles, telles que des séminaires, des formations et

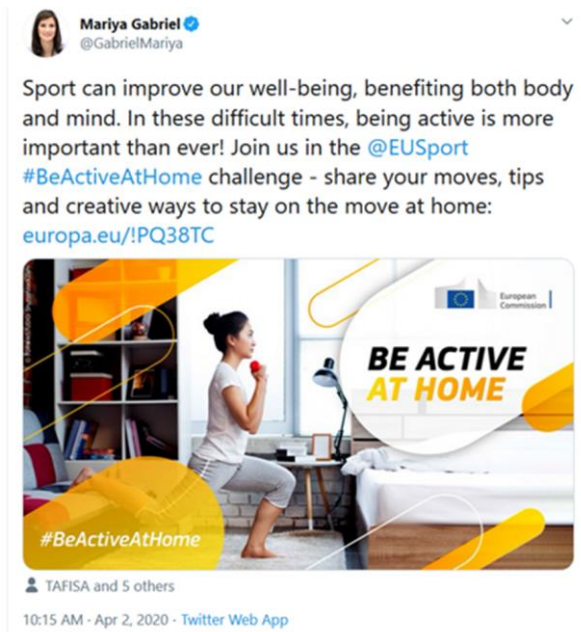
un soutien en ligne, à l'intention de leurs partenaires, membres et athlètes.

Après une brève mise à jour sur la situation italienne, Steve Scott, du secrétariat des COE, a annoncé que le FOJE Banská Bystrica 2021 était reporté à 2022 pour éviter un conflit avec les Jeux Olympiques de Tokyo. Puis, il a décrit l'enquête lancée par les COE auprès des 50 CNO européens pour évaluer l'impact de la crise actuelle du Covid-19 sur les parties prenantes du Mouvement olympique en Europe. L'étude se concentre sur quatre domaines principaux : la gestion des CNO, les athlètes, les événements et le soutien. Enfin, il a annoncé l'organisation d'une réunion du Comité Exécutif des COE, le 29 avril, par téléconférence, pour discuter de différents sujets, en particulier l'impact de la pandémie Covid-19 sur le sport et les mesures pour faire face aux retombées économiques.

L'orateur suivant était Folker Hellmund, directeur du bureau des COE auprès de l'UE, qui a décrit les décisions prises au niveau de l'UE et les activités de lobbying du bureau (plus d'informations sur les articles pertinents). Pour conclure la discussion, les participants ont échangé sur le développement d'un outil d'e-gouvernance plus efficace au niveau des COE et des CNO ainsi que sur la possibilité de mettre en place une Commission ad hoc pour faire face à l'impact de la crise Covid-19. Ces sujets seront au cœur des activités de la Commission européenne des COE dans les mois à venir.

LE COIN DES PARTENAIRES

La semaine européenne du Sport – Lancement de la campagne BeActiveAtHome



Suite à l'épidémie de Covid-19, l'isolement et le télétravail sont devenus des aspects communs de notre vie quotidienne. De plus, l'interdiction d'accéder aux infrastructures publiques sportives, de pratiquer une activité physique seul(e) ou en groupe ou bien d'effectuer une marche pour se rendre à son lieu de travail, ont favorisé ce phénomène d'isolement. Ces restrictions ont empêché un bon nombre de citoyens de voir leurs collègues, leurs familles et leurs amis, et ont éliminé les déplacements physiques, qui sont si importants pour le bien-être physique mais aussi mental. Donc, afin de palier à cette situation et de permettre aux citoyens européens d'augmenter leur rythme cardiaque, de rester flexible et de maintenir leur niveau d'activité physique global à

un niveau élevé, la Commission européenne et son unité sport ont lancé une campagne intitulée "BeActiveAtHome".

Cette campagne tire son origine de la Semaine européenne du sport (EWoS), qui a connu une croissance significative depuis son lancement en 2015. Depuis lors, chaque année, du 23 au 30 septembre, l'EWoS encourage les citoyens à #BeActive (être actif) - en adoptant des modes de vie plus sains afin d'aider les participants à rester en forme tout au long de l'année. Avec la campagne #BeActiveAtHome, tous les citoyens sont encouragés à rester actifs à la maison également durant cette situation extrême.

Pour faire partie de ce mouvement et motiver les autres à rester en forme pendant cette pandémie, vous pouvez partager vos mouvements, votre programme d'exercice physique et vos conseils pour rester actif sur vos réseaux sociaux. Publiez votre contenu avec le hashtag #BeActiveAtHome et mentionnez @EUSport lorsque vous le publiez sur Twitter et @european_youth_eu lorsque vous utilisez Instagram.

L'important est d'être créatif et de s'amuser. Le meilleur et le plus drôle des contenus sera partagé sur les différents médias sociaux de la DG EAC (Direction Générale de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture).

Présentation du projet Erasmus+ Sport de la CEV “ Jouez au volley-ball, grandissez avec lui”

En janvier 2019, la Confédération européenne de volley-ball (CEV) a lancé son nouveau projet intitulé "Jouez au volley-ball, grandissez avec lui", soutenu par le programme Erasmus+ Sport. Le projet se consacre à l'amélioration de l'activité physique chez les élèves âgés de 12 à 14 ans, en leur présentant, au sein de l'école, un jeu de volley-ball modifié.

La première année du projet a permis au consortium de créer le matériel pédagogique pour les enseignants et les entraîneurs. Les principaux partenaires chargés de l'élaboration des supports pédagogiques sont l'Université du Sport de Cologne et l'Université Hecttepe d'Ankara, qui associent leurs expériences théoriques avec les connaissances pratiques des partenaires des fédérations nationales de volley-ball d'Estonie, Finlande, Macédoine du Nord et de Slovaquie. La bonne coopération entre les partenaires et le bon équilibre en termes de connaissances théoriques et pratiques ont permis au consortium de créer du matériel de qualité, qui sera diffusé non seulement aux partenaires officiels du projet mais aussi aux 56 fédérations nationales membres du CEV. L'ensemble des matériels développés sont accessibles sur le site web de la CEV, via ce [lien](#).

Le support pédagogique finalisé, le projet est donc passé à sa deuxième phase qui est axée sur le développement des connaissances des enseignants et des entraîneurs. L'objectif est de fournir l'éducation nécessaire à tous les entraîneurs et enseignants qui participeront au projet et de les mettre en situation de confiance pour travailler avec leurs élèves et leurs joueurs. Alors que la CEV supervisera l'ensemble du programme, le rôle principal de cette phase revient aux fédérations nationales de volley-ball ainsi qu'aux universités participant au projet. Un atelier sera organisé dans chaque pays concerné

et sera dirigé par les professeurs en collaboration avec les entraîneurs locaux.

Le 6 Mars dernier, s'est tenu à Tallin en Estonie le [premier atelier](#), qui a connu un fort succès réunissant une centaine de participants à l'évènement.

Malheureusement, en raison de la pandémie du Covid-19, les autres ateliers ont dû être mis en attente jusqu'à nouvel ordre et lorsque la situation le permettra, les activités du projet pourront à nouveau reprendre. Ces ateliers sont censés donner la structure de la troisième phase (3ème du projet), qui prévoit la mise en place du jeu de volley-ball modifié dans les écoles avec le soutien des clubs de volley-ball locaux. L'objectif final du projet est de créer un écosystème durable entre les différents acteurs, les fédérations nationales de volley-ball, les clubs de volley-ball et les écoles.

Pour plus d'informations, [voici le site internet du projet](#).